



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23024589

Déposé / Reçu le

10 FEV. 2023

au greffe du Tribunal de l'entreprise
Languephone de Bruxelles

N° d'entreprise :
Nom

798.311 087

(en entier) : RFE/RL INC.

(en abrégé) :

Forme légale : Association de droit étranger

Adresse complète du siège : 1209 Orange Street -19801 Wilmington (Etats Unis d'Amérique)

Succursale : Boulevard Charlemagne 20 - 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Ouverture d'une succursale, désignation d'un représentant légal

Extrait du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 09/12/2022.

En date du 9 décembre 2022, le Conseil de l'association sans but lucratif de droit Américain RFE/RL INC, constituée et enregistrée en vertu des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis d'Amérique, le 2 août 1976, sous le numéro 827418 et dont le siège social se trouve à l'adresse suivante : Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, a décidé d'ouvrir une succursale en Belgique.

Cette succursale a pour dénomination RFE/RL Belgian Branch Office, elle est située Boulevard Charlemagne 20 à 1000 Bruxelles et a pour but d'assurer une couverture journalistique des Institutions de l'Union Européenne et de sensibiliser d'avantage la Communauté Internationale au rôle et à la mission de l'association.

Monsieur Marek Hajduk, né le 03/11/1975 à Grudziadz (Pologne), ayant élu domicile au siège de la succursale est nommé représentant légal de la succursale.

Monsieur Marek Hajduk dispose de tous les pouvoirs et droits lui permettant de représenter et d'agir pour le compte de la Société et de RFE/RL Belgian Branch Office en vue de la conclusion ou de la résiliation de tout contrat de travail individuel et de tout contrat de freelance avec, respectivement, les employés et les contractants engagés en Belgique par la Société et RFE/RL Belgian Branch Office, selon les instructions de la Société. À cet égard, Monsieur Marek Hajduk est habilité à exécuter, signer, conclure et délivrer tous documents, y compris, notamment, les contrats de travail, les notifications de licenciement, les ordres de licenciement et les accords de résiliation, et à accomplir toutes actions et formalités requises par la loi belge applicable aux fins de telles embauches ou résiliations.

Le Conseil donne procuration par la présente à Me Olivier d'Ursel, pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour la publication des présentes résolutions aux annexes du Moniteur belge, de faire toute inscription de la succursale auprès de la BCE, de l'ONSS, de la TVA ou auprès de toute autre administration.

Me Olivier d'Ursel
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).